



REUNION DU BUREAU DIRECTEUR

DU 08 JANVIER 2026

PROCES-VERBAL N°1

Présents :

Jérôme BOSCARI (Président) / Joël MESTRE (Secrétaire Général) / Marie-Line BALDASS (Vice-Présidente) / Alexandre TROJET (Vice-Président Délégué) / Christelle BOSCARI (Secrétaire adjointe) / Guillaume BOUTINES (Trésorier Adjoint).

Philippe COLLADO / Jean-Jacques ROYER / Jean-Claude SOLETO

Excusés : Michel LEPKOWICZ (Trésorier)

1

INFORMATIONS LIMINAIRES :

Les présentes décisions, en application de l'Article 17 des Règlements Généraux de la Ligue de Football d'Occitanie, à l'exclusion notamment de celles relevant de la vie et de l'organisation interne du District, sont susceptibles de recours devant la Commission Régionale d'Appel de la Ligue de Football d'Occitanie dans un délai de sept jours dans le respect des conditions de forme et de délais de l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.

1) Ouverture de séance

À 14H45 par le Président Jérôme BOSCARI.

2) VOLET FINANCIER

- **Point Financier des clubs du District 82**

Le Bureau Directeur fait le point des clubs du District 82 en retard de paiement.

Le Bureau Directeur décide de faire une relance aux clubs en infraction avant transmission des dossiers à la Commission départementale des litiges, discipline et contentieux.

3) VOLET ADMINISTRATIF

- Le Bureau directeur décide d'octroyer un PC à Romain PORTELA notre chargé de développement.
- Validation du renouvellement du partenariat des systèmes d'impression avec la société NOVAPAGE.
- Un adjudant de gendarmerie de la Maison de la protection des Familles du Tarn & Garonne est venu présenter les trois dates à venir du CDOS soirée des addictions conduites à risques avec le SDJES 82.
RAPPEL : Les arbitres sont protégés par la loi de 2008.
- Foot 2 cœur : Validation du chèque remis à l'association « Andrea, on est là » pour 400 euros.

2

Fin du Bureau Directeur à 15h15

Joël MESTRE

Secrétaire Général



Jérôme BOSCARI

Président du District

